

# LES COMMISSAIRES SINFORMIS 10

PETIT GUIDE  
SUR LES INSTANCES  
DÉMOCRATIQUES EN  
PLACE À LA CSMB  
ET DANS SES  
ÉTABLISSEMENTS

CONSEIL DES COMMISSAIRES  
CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

ORGANISMES DE PARTICIPATION  
DES PARENTS

COMITÉS DE PARENTS DU SERVICE  
DE GARDE

COMITÉS DE PARENTS

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES  
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX  
ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION  
OU D'APPRENTISSAGE

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT  
DES ÉLÈVES

LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

NOUVEAU : COMITÉ DES ÉLÈVES



## LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

AU QUÉBEC, LES COMMISSIONS SCOLAIRES SONT ADMINISTRÉES PAR DES GOUVERNEMENTS SCOLAIRES ÉLUS, DITS CONSEILS DES COMMISSAIRES. À CE TITRE, C'EST LE CONSEIL DES COMMISSAIRES QUI DÉTERMINE LES GRANDES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS, LES PRIORITÉS ET LES VALEURS QUE PRIVILÉGIE LA COMMISSION SCOLAIRE : IL ADOPTE LES GRANDES POLITIQUES PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES, DÉFINIT LES PARAMÈTRES GÉNÉRAUX ET LES MODES DE FONCTIONNEMENT, ADMINISTRE LES RESSOURCES DISPONIBLES EN LES RÉPARTISSANT ÉQUITABLEMENT, ÉVALUE LES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ET S'ASSURE DU RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS. EN TANT QU'ÉLUS, LES COMMISSAIRES SCOLAIRES SONT REDEVABLES AUPRÈS DE LEURS ÉLECTEURS ET ONT LE DEVOIR D'ÊTRE À L'ÉCOUTE DE LEURS MILIEUX. LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSMB EST COMPOSÉ DE 21 COMMISSAIRES\*. DEUX COMMISSAIRES-PARENTS, ÉLUS ANNUELLEMENT PAR LE COMITÉ CENTRAL DE PARENTS, S'AJOUTENT À LA STRUCTURE. LES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES SONT PUBLIQUES. LE PUBLIC EST DONC INVITÉ À Y ASSISTER ET Y DISPOSE D'UNE PÉRIODE DE QUESTIONS (L'INFORMATION RELATIVE À LA PÉRIODE DES QUESTIONS SE TROUVE À L'INTÉRIEUR DE CE DÉPLIANT). LES JEUDIS PRÉCÉDANT LA TENUE D'UNE SÉANCE, ON TROUVE L'ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE SUR [WWW.CSMB.QC.CA](http://WWW.CSMB.QC.CA). LA CSMB PUBLIE UN FEUILLET MENSUEL, L'APERÇU DES DOSSIERS TRAITÉS, FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES. CETTE PUBLICATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA CSMB.

\* LES MANDATS DES COMMISSAIRES SONT DE QUATRE ANNÉES. LES ÉLECTIONS SCOLAIRES PRÉVUES POUR L'AUTOMNE 2011 ONT TOUTEFOIS ÉTÉ REPORTÉES EN VERTU DE LA LOI 86, AFIN DE FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DE CONDITIONS LIÉES À L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE.

## VOTRE CONSEIL DES COMMISSAIRES

### ANDRÉ LARICHELIERE

#### CIRCONSCRIPTION OUTREMONT

ÉCOLES PRIMAIRES: Guy-Drummond, Lajoie, Nouvelle-Querbes et Saint-Germain-d'Outremont

ÉCOLES SECONDAIRES: Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont et Saint-Laurent – édifice Cardinal

CENTRE: Centre d'éducation des adultes Outremont

### DENISE ROCHEFORT

#### CIRCONSCRIPTION MONT-ROYAL / SAINT-LAURENT – EST

Membre du Comité exécutif  
Déléguée substitut au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

ÉCOLES PRIMAIRES: Académie Saint-Clément et Saint-Clément

ÉCOLES SECONDAIRES: Mont-Royal et Pierre-Laporte

### TAKI KÉRIMIAN

#### CIRCONSCRIPTION SAINT-LAURENT – NORD-EST

Vice-présidente du Comité exécutif

ÉCOLES PRIMAIRES: Bois-Franc-Aquarelle, Édouard-Laurin, Jean-Grou et Henri-Beaulieu

CENTRE: Centre d'éducation des adultes Outremont – édifice Filion

### ABI KONÉ

#### CIRCONSCRIPTION SAINT-LAURENT – SUD

Membre du Comité exécutif

ÉCOLES PRIMAIRES: Jonathan, Katimavik-Hébert et Laurentide

CENTRE: Centre de formation professionnelle de l'Ouest-de-Montréal – édifice Saint-Laurent

### DIANE LAMARCHE-VENNE

#### CIRCONSCRIPTION SAINT-LAURENT – NORD

Présidente de la CSMB  
Membre du Comité exécutif  
Déléguée au Conseil général et membre du Bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

ÉCOLES PRIMAIRES: Cardinal-Léger, Enfants-du-Monde, Enfant-Soleil et Morand-Nantel-Beau-Séjour

ÉCOLE SECONDAIRE: Saint-Laurent – édifices Émile-Legault et Saint-Germain

CENTRE: Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci

### NATHALIE MORIN

#### CIRCONSCRIPTION PIERREFONDS/ ROXBORO – EST

ÉCOLES PRIMAIRES: du Grand-Chêne, Harfang-des-Neiges, Lalande, Murielle-Dumont et Perce-Neige  
ÉCOLE SPÉCIALE: Rose-Virginie-Pelletier

### GUY ALLARD

#### CIRCONSCRIPTION DOLLARD-DES ORMEAUX – EST

Délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM)

ÉCOLE PRIMAIRE: Dollard-Des Ormeaux  
ÉCOLE SECONDAIRE: des Sources

### GUYLAIN DESNOYERS

#### CIRCONSCRIPTION PIERREFONDS/ ROXBORO – NORD / DOLLARD-DES ORMEAUX – OUEST

Membre du Comité exécutif

ÉCOLES PRIMAIRES: Saint-Gérard et Saint-Luc

### SUZANNE MARCEAU

#### CIRCONSCRIPTION L'ÎLE-BIZARD/SAINTE-GENEVIÈVE / PIERREFONDS/ ROXBORO – CENTRE

Vice-présidente de la CSMB  
Deuxième substitut au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

ÉCOLES PRIMAIRES: Jacques-Bizard, Jonathan-Wilson et Sainte-Geneviève

### JEAN-GUY D'AMOUR

#### CIRCONSCRIPTION PIERREFONDS/ ROXBORO – OUEST / KIRKLAND – NORD

ÉCOLE PRIMAIRE: Émile-Nelligan

CENTRE: Centre de formation professionnelle de l'Ouest-de-Montréal – édifice Kirkland

### SONIA GAGNÉ-LALONDE

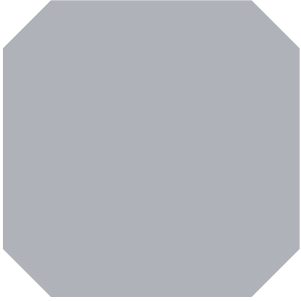
#### CIRCONSCRIPTION SENNEVILLE / SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE / BAIE D'URFÉ / BEACONSFIELD / KIRKLAND – SUD

ÉCOLES PRIMAIRES:

Beaconsfield, du Bout-de-l'Isle, Joseph-Henrico et Saint-Rémi

ÉCOLE SECONDAIRE: Saint-Georges

ÉCOLE SPÉCIALE: John-F.-Kennedy



**CLAUDE CUILLERIER**  
**CIRCONSCRIPTION POINTE-CLAIRE**

ÉCOLES PRIMAIRES: Marguerite-Bourgeoys, Pointe-Claire et Saint-Louis  
ÉCOLE SECONDAIRE: Félix-Leclerc

**ANDRÉ DANIS**  
**CIRCONSCRIPTION DORVAL / L'ÎLE-DORVAL / LACHINE – OUEST**

Délégué substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM)  
ÉCOLES PRIMAIRES: Catherine-Soumillard, Gentilly et Victor-Thérien  
ÉCOLE SECONDAIRE: Dorval-Jean-XXIII  
CENTRE: Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé

**CATHERINE MÉNARD**  
**CIRCONSCRIPTION LACHINE**

ÉCOLES PRIMAIRES: Jardin-des-Saints-Anges, Martin-Bélanger, Paul-Jarry, Philippe-Morin et Très-Saint-Sacrement  
ÉCOLES SECONDAIRES: Collège Saint-Louis – édifice Lachine et Dalbé-Viau  
CENTRES: Centre de formation professionnelle de Lachine et Centre d'éducation des adultes de LaSalle – édifice Boileau

**SARITA BENCHIMOL**  
**CIRCONSCRIPTION CÔTE-SAINT-LUC / HAMPSTEAD / MONTRÉAL-OUEST**

ÉCOLE PRIMAIRE: de la Mosaïque



**MARIE-JOSÉE BOIVIN**  
**CIRCONSCRIPTION LASALLE – OUEST**

ÉCOLES PRIMAIRES: Henri-Forest, Pierre-Rémy et Sainte-Catherine-Labouré  
ÉCOLES SECONDAIRES: Cavalier-De LaSalle et Collège Saint-Louis – édifice LaSalle  
CENTRE: Centre d'éducation des adultes de LaSalle – édifices Clément et LaSalle

**MONIQUE VALLÉE**  
**CIRCONSCRIPTION LASALLE – NORD**

Présidente du Comité exécutif  
ÉCOLES PRIMAIRES: Laurendeau-Dunton et Terre-des-Jeunes  
CENTRE: Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME)

**GILBERT VACHON**  
**CIRCONSCRIPTION LASALLE – SUD**

Membre du Comité exécutif  
ÉCOLES PRIMAIRES: des Découvreurs, du Grand-Héron, Notre-Dame-des-Rapides et Sainte-Geneviève

**JEAN-MARC CRÊTE**  
**CIRCONSCRIPTION VERDUN – OUEST**

ÉCOLES PRIMAIRES: Notre-Dame-de-la-Garde et Notre-Dame-de-Lourdes  
CENTRES: Centre d'éducation des adultes Champlain et Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle

**PIERRE LABROSSE**  
**CIRCONSCRIPTION VERDUN – CENTRE**

ÉCOLES PRIMAIRES: Chanoine-Joseph-Théorêt, Lévis-Sauvé et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs  
ÉCOLE SECONDAIRE: Monseigneur-Richard – édifice Galt  
CENTRE: Centre d'éducation des adultes Champlain – édifice Accès-travail-Verdun

**MARC TOUCHETTE**  
**CIRCONSCRIPTION VERDUN – EST**

ÉCOLES PRIMAIRES: Île-des-Soeurs et Notre-Dame-de-la-Paix  
ÉCOLE SECONDAIRE: Monseigneur-Richard – édifice Rhéaume  
CENTRE: Centre de formation professionnelle de Verdun

---

**COMMISSAIRES-PARENTS\***

**GHISLAIN LAPORTE**  
Ordre d'enseignement primaire  
Membre du Comité exécutif

**JOCELYNE BÉNARD**  
Ordre d'enseignement secondaire  
Membre du Comité exécutif

\* Pour chacun des ordres d'enseignement, primaire et secondaire, un commissaire-parent est élu, avant le premier dimanche du mois de novembre, par le Comité central de parents. Le représentant élu est membre du Comité central de parents et ne peut pas être un employé de la commission scolaire. Il entre en fonction le premier dimanche de novembre qui suit son élection. La durée de son mandat est d'un an.



## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012, LE CONSEIL DES COMMISSAIRES A FIXÉ LA TENUE DE SES SÉANCES ORDINAIRES LES PREMIERS MARDIS DU MOIS (EXCEPTION FAITE DES MOIS DE JANVIER ET DE MARS), À 19 H, AU SIÈGE SOCIAL DE LA CSMB, AU 1100, BD DE LA CÔTE-VERTU, À SAINT-LAURENT. CES SÉANCES ONT LIEU AUX DATES SUIVANTES :

6 septembre 2011	7 février 2012
4 octobre 2011	13 mars 2012
1 <sup>er</sup> novembre 2011	3 avril 2012
6 décembre 2011	1 <sup>er</sup> mai 2012
10 janvier 2012	5 juin 2012

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen qui souhaite formuler une question au Conseil des commissaires dans le cadre de la période de questions du public (30 minutes) des séances est invité à signifier à l'avance son intention. Il le fait en remplissant et en acheminant en ligne le formulaire disponible à [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca), avant 16 h le jour de la séance à l'occasion de laquelle il souhaite intervenir. Un formulaire en format PDF y est également disponible, pour acheminement par télécopieur ou dépôt en personne. Des copies du formulaire sont aussi disponibles à la réception du siège social de la CSMB (1100, bd de la Côte-Vertu, Saint-Laurent). Le formulaire pourra de plus être rempli et remis le soir même des séances, à l'entrée de la Salle du Conseil, entre 18 h 30 et 19 h.

Le formulaire permet au citoyen de s'identifier, pour suivi ultérieur, et d'indiquer le sujet de son intervention, afin de favoriser des échanges efficaces, bien que succincts. L'ordre de réception des formulaires détermine l'ordre des interventions. Toute personne indiquant son intention de s'exprimer au-delà des délais (soit après 19 h le soir d'une séance) sera entendue en priorité lors de la séance ordinaire suivante. Les suivis annoncés au regard des questions formulées sont rendus publics sur le site Internet de la CSMB.



**ORDRE DU JOUR LE JEUDI PRÉCÉDANT  
LES SÉANCES SUR [WWW.CSMB.QC.CA](http://WWW.CSMB.QC.CA),  
ONGLET COMMISSAIRES/  
CALENDRIER DES SÉANCES ET  
ORDRES DU JOUR**

# DES PLATEFORMES POUR S'IMPLIQUER

## AU CŒUR DE LA VIE SCOLAIRE

### LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chaque établissement scolaire (aussi bien les écoles primaires et secondaires que les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle) institue, en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP), son conseil d'établissement. C'est la structure d'implication la plus près des établissements et également celle à qui échoit un grand nombre de fonctions et de pouvoirs, décentralisés dans la foulée de la réforme scolaire. En fait, le conseil d'établissement assume, pour de nombreuses questions se rapportant à la vie scolaire de son établissement, un rôle décisionnel de premier plan : il adopte le projet éducatif et le budget annuel de l'école, approuve les plans d'utilisation des locaux, les modalités d'application du régime pédagogique, la mise en œuvre de certains programmes, le plan de réussite, les règles de conduite, les mesures de sécurité, etc. Il joue également un rôle consultatif, tant auprès de son établissement qu'auprès de la commission scolaire. Chaque conseil d'établissement est composé d'au plus 20 membres, assumant des mandats d'une ou deux années, incluant des parents, des membres du personnel, des élèves (dans le cas des écoles dispensant le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire et des centres) et des représentants de la communauté. Les séances du conseil d'établissement sont publiques et leur calendrier, propre à chaque école ou centre, est disponible auprès des directions d'établissement.

### LE COMITÉ DES ÉLÈVES

Les écoles secondaires offrant l'enseignement de 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire) voient annuellement, à la rentrée scolaire, à la formation d'un comité des élèves. Ce comité invite les élèves à collaborer au projet éducatif de l'établissement, à s'engager dans leur réussite scolaire, à prendre part aux activités de l'école et à formuler des suggestions pouvant contribuer à la bonne marche de leur milieu de vie. Ce sont les élèves qui élisent les membres du comité et qui fixent, dans chaque école, sa composition et ses règles de fonctionnement; ils peuvent du reste décider de ne pas former de comité et de confier ces fonctions à une association qui les représente. C'est le comité des élèves (ou l'association désignée), s'il y en a un, qui nomme, toujours annuellement, les deux représentants des élèves au conseil d'établissement.

Pour obtenir plus d'information sur les conseils d'établissement et sur les comités des élèves, veuillez communiquer avec la direction de l'établissement qui vous concerne.

## LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

En juin 2010, la CSMB adopte son Règlement sur la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. À l'hiver 2011, elle désigne, dans ce cadre, son protecteur de l'élève. Une fonction nouvelle qui traduit le désir de servir les usagers de façon toujours plus responsable, de s'assurer de tenir compte des intérêts de ces derniers et de saisir les occasions ou situations propices à susciter la réflexion au regard de ses pratiques.

L'adoption du Règlement et la mise en place du Protecteur de l'élève font écho aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP). À la CSMB, ils s'inscrivent de plus avec naturel dans la foulée des principes de gestion éthique guidés par quatre valeurs institutionnelles : le respect, l'équité, la responsabilité et le courage.

1

Un élève ou ses parents non satisfait(s) d'un service reçu ou de l'application d'un règlement, d'une procédure ou d'une pratique, est d'abord invité à résoudre le différend avec la personne directement concernée ou le supérieur de cette dernière, par exemple la direction de l'établissement ou du service concerné.

## UNE COLLABORATION PONCTUELLE

## UN RAYON D'ACTION LARGE

### L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

Les parents d'élèves des écoles primaires et secondaires sont invités chaque année à se prononcer sur la pertinence de doter leur établissement d'un organisme de participation des parents (OPP). Cette structure fournit aux parents une plateforme d'implication liée plus particulièrement à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école, de même qu'à la réussite scolaire des élèves. La composition et les règles de fonctionnement des OPP sont propres à chaque établissement.

### LE COMITÉ DE PARENTS DU SERVICE DE GARDE

Le conseil d'établissement peut former un comité de parents du service de garde composé de responsables du service de garde et de trois à cinq parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service. Ce comité peut faire des représentations et des recommandations sur tous les aspects de la vie des élèves du service de garde auprès de la direction d'école, du conseil d'établissement et de la commission scolaire.

Pour obtenir plus d'information sur les organismes de participation des parents ou sur les comités de parents du service de garde, veuillez communiquer avec la direction de l'établissement qui vous concerne.

### LE COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents a pour fonction de transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins de cet intervenant central qu'est le parent, de promouvoir la participation de ce dernier aux activités et aux comités de la commission scolaire et d'émettre des avis sur tout sujet propre à améliorer le fonctionnement de l'organisation. À ce dernier égard, le comité de parents constitue une instance consultative inscrite dans la Loi sur l'instruction publique et certains dossiers doivent passer par sa table de discussion aux fins de recommandation. Quatre comités de parents couvrent le territoire de la CSMB : trois régionaux et un central. Chacun des trois comités régionaux est constitué d'un représentant de chaque école, élu par les parents de l'établissement que fréquente son enfant. Le Comité central, quant à lui, regroupe 18 parents délégués par ces comités régionaux et un parent délégué par le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) (voir section suivante). L'école demeure donc le point de départ de l'engagement dans un comité de parents, mais le rayon d'action de cette tribune est beaucoup plus large.

Pour obtenir plus d'information sur les comités de parents, veuillez communiquer avec le Secrétariat général de la CSMB au 514 855-4500, poste 4651.

## 2

Si la réponse obtenue ou la décision rendue à l'étape préalable est remise en cause, l'élève ou ses parents peuvent communiquer avec l'un des responsables de l'examen des plaintes, afin de présenter leur plainte écrite ou verbale. Le responsable prête assistance dans la formulation de la plainte, procède à son examen, accompagne l'élève ou ses parents dans les démarches

requises et favorise une recherche de solution reposant sur la conciliation. Dans les trente jours suivant la réception de la plainte, il avise l'élève ou ses parents des mesures correctives proposées et de leur droit s'ils demeurent insatisfaits de faire appel au Protecteur de l'élève s'il demeure insatisfait. Si le responsable des plaintes est d'avis que la plainte peut faire l'objet d'une demande de révision de la décision auprès

du Conseil des commissaires, il informe le plaignant de son obligation de procéder conformément à la procédure de révision des décisions et l'informe de la façon appropriée de le faire.

## DES MANDATS BIEN SPÉCIFIQUES

### LE COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA

Les élèves vivant avec un handicap intellectuel, physique, organique ou sensoriel ou éprouvant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou de comportement ont besoin de services spécifiques d'appui à la scolarisation. Afin que la commission scolaire dispose à cet égard d'une structure consultative formelle, la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit la mise en place d'un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Ce dernier émet son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs destinés à ces clientèles et sur l'affectation des ressources financières qui y sont dévolues. Le Comité consultatif des services aux EHDAA est composé de 12 parents d'élèves qui reçoivent des services d'appui à la scolarisation, de membres du personnel, d'une direction d'école, de représentants d'organismes extérieurs dispensant des services aux EHDAA et d'un représentant de la Direction générale de la CSMB.

Pour obtenir plus d'information sur le Comité consultatif des services aux EHDAA, veuillez communiquer avec le Service des ressources éducatives de la CSMB au 514 855-4500, poste 8727.

### LE COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

En fonction de règles spécifiques, le transport scolaire est offert à certains élèves du primaire et du secondaire. Afin que la commission scolaire dispose à cet égard d'une structure consultative formelle, la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit la mise en place d'un comité consultatif de transport des élèves. Le Comité donne notamment son avis sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves, de même que sur le plan d'organisation du transport et sur les modalités d'octroi des contrats de transport. Le Comité est composé d'un représentant du Comité central de parents, de deux commissaires, d'une direction d'école, de responsables du secteur du transport des élèves, d'un représentant des organismes de transport public du territoire et d'un représentant de la Direction générale de la CSMB.

Pour obtenir plus d'information sur le Comité consultatif de transport des élèves, veuillez communiquer avec le Service du transport scolaire et des mesures d'urgence de la CSMB au 514 367-8777.

## 3

Le protecteur de l'élève intervient à la demande de l'élève ou de ses parents, après que ce ou ces dernier(s) aient porté leur dossier à l'attention du responsable du traitement des plaintes. Si l'intervention du Protecteur de l'élève est infructueuse et que la nature de la plainte le justifie, il transmet son avis au regard du bien-fondé de la plainte et sa recommandation au Conseil des commissaires

et aux intéressés. Le Conseil informe par la suite l'élève ou ses parents et les intéressés des suites qui pourront être données aux correctifs proposés par le protecteur de l'élève.



**INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET SUR L'INTERVENTION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE À [WWW.CSMB.QC.CA](http://WWW.CSMB.QC.CA), ONGLET CSMB/TRAITEMENT DES PLAINTES ET PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Un dossier de plainte est confidentiel.

Seules les personnes autorisées par la Loi y ont accès.

Responsables du traitement des plaintes

Primaire et secondaire :  
514 855-4500, postes 4647,  
4661 ou 4649

Formation professionnelle  
et éducation des adultes :  
514 855-4500, poste 8818

# LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE- BOURGEOYS... EN BREF!

## UNE COMMISSION SCOLAIRE D'ENVERGURE

Dans le peloton de tête des commissions scolaires d'envergure, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) regroupe près de 49 000 élèves (25 200 au primaire, 14 200 au secondaire, 4 900\* à la formation professionnelle et 4 300\* à l'éducation des adultes) répartis dans 85 établissements (61 écoles primaires, 12 écoles secondaires, 2 écoles spéciales, 6 centres de formation professionnelle et 4 centres d'éducation des adultes).

Quelque 7 800 employés (dont 4 000 enseignants) sont au service de cette imposante communauté. Les établissements de la CSMB sont situés dans sept arrondissements montréalais et 13 municipalités de l'ouest de l'île : Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds/Roxboro, Saint-Laurent, Verdun, Baie d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville.

\* Les effectifs scolaires des secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes sont ici présentés en équivalence d'élèves à temps plein. Les élèves équivalents temps plein du Service aux entreprises et de formation continue sont intégrés aux données de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

## UN MILIEU ANCRÉ DANS LA DIVERSITÉ

La CSMB s'inscrit dans une dynamique hétérogène en constante évolution. Une partie de son vaste territoire (255 km<sup>2</sup>) est fortement urbanisée, alors que certaines zones présentent des caractéristiques semi-rurales. Cette géographie constitue la trame de fond d'un important métissage culturel. Plus de 60 % des

élèves de ses écoles primaires et secondaires sont issus de mères nées à l'extérieur du Canada et plus du quart le sont eux-mêmes. En formation professionnelle et à l'éducation des adultes, c'est près de 50 % des élèves qui sont nés hors du pays. Provenant de 180 pays, ils parlent souvent deux langues, parfois trois. De fait, plus d'un élève sur deux a une langue maternelle autre que le français. Enfin, les réalités socioéconomiques en jeu dévoilent des profils polarisés. Bien ancrée dans cette diversité, la CSMB propose une offre de services éducatifs répondant aux impératifs de cheminements scolaires rigoureux, résolument modernes et à l'écoute des besoins des individus et des milieux.

## ENTRE TRADITION ET AVENIR

Née, en juillet 1998, de la restructuration des commissions scolaires sur une base linguistique, la CSMB s'est dotée d'un nom qui rappelle celui de la fondatrice des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, laquelle accueillait ses premiers élèves en 1658 à Ville-Marie (ancien nom de Montréal). Son logo repose sur un écusson (symbole de fierté, de tradition, de stabilité et de courage) animé par des ellipses (évoquant mouvement, dynamisme et action). Les actions de l'ensemble de sa communauté éducative prennent appui sur quatre valeurs, issues d'une démarche de réflexion sur l'éthique et la gouvernance : « Le respect – accorder un second regard afin de ne pas heurter inutilement; l'équité – la juste appréciation de ce qui est dû à chacun; la responsabilité – liberté d'action et reddition de comptes; et le courage – la capacité d'assumer ses décisions et leurs conséquences. »



STATISTIQUES SUR [WWW.CSMB.QC.CA](http://WWW.CSMB.QC.CA), ONGLET CSMB/PORTRAIT STATISTIQUE

On peut consulter *S'informer, s'impliquer* sur [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca). On peut également en demander des exemplaires par courriel à [communications@csmb.qc.ca](mailto:communications@csmb.qc.ca) ou par téléphone au 514 855-4500, poste 4648.



**Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys**

1100, bd de la Côte-Vertu  
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1  
Tél. : 514 855-4500  
[www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca)

